

ANNEXE :

l'Aménagement Du Territoire (A.D.T.)

I. DÉFINITION d' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

→ « ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre les habitants, les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur l'étendue du territoire » (P. MERLIN).

II. APPROCHE CHRONOLOGIQUE DE L'A.D.T. EN FRANCE

A. 1950- 1974 : MISE EN PLACE & ÂGE D'OR DES POLITIQUES D'A.D.T.

ACTEUR PRINCIPAL : L'ETAT

→ période de l'Etat interventionniste :

- prôné par l'économiste KEYNES (1883-1946) qui voit en l'Etat un acteur qui doit intervenir dans les domaines socio-économiques.
- Contexte d'après guerre : tout est à reconstruire, l'Etat en est le premier acteur.
- Sa pensée est une alternative à celle d'A. Smith (1723-1790), « père » de la doctrine libérale qui prône une auto-régulation des marchés (la « main invisible » et les crises qui « purgent » les marchés) et un Etat régalien (dont les interventions se limiteraient à la justice, la police et l'armée).

→ l'âge d'or de l'aménagement du territoire : la France gaulliste (années 1960-70) :

- années 50 : tâtonnement. L'urgence de la reconstruction valorise surtout les urbanistes.
- années 1960 : De Gaulle veut faire de la France une puissance.
 - création de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) chargée de la réflexion quant à l'A.D.T.
 - Les décisions sont prises par un comité interministériel (donc non débattu à l'assemblée).

→ La France apparaît alors déséquilibrée :

- « macrocéphalie parisienne » : Paris concentre et polarise tous les pouvoirs et richesses. Sa population équivaut à celles des 32 premières villes françaises. Cet héritage est lié à la centralisation de l'Etat.
- l'Est est dynamique : urbain, industriel, au réseau de communication dense.
- l'Ouest apparaît comme en retard, agricole, artisanal et est enclavé depuis le XIX e s.
- le(s) Sud(s) apparaissent comme sous-industrialisés et vieillissants.

→ prise de conscience de la « diagonale du vide » : espaces compris entre les Ardennes et les Pyrénées caractérisés par de faibles densités, un vieillissement important amplifié par l'exode des jeunes et l'enclavement.

→ Approche d'A.D.T. : l'Etat doit « égaliser » le territoire dans une logique re-distributive et favoriser l'émergence de grands groupes industriels français .

OBJECTIFS	RÉALISATIONS	BILAN
RÉDUIRE LES DÉSÉQUILIBRES PARIS / PROVINCE		
→ Atténuer la macrocéphalie parisienne		
	<p>→ (1964) désignation de métropoles d'équilibre : Lille / Nancy / Strasbourg / Lyon / Marseille / Bordeaux / Nantes. Situés aux périphéries du territoire, l'idée est d'en faire des pôles régionaux attractif.</p> <p>→ 9 villes nouvelles (5 en périphérie de Paris ; ex. Marne la Vallée ; 4 en province ; ex. Val de Reuil).</p> <p>→ déconcentration industrielle : les entreprises s'implantent en « province » mais les sièges sociaux restent à Paris.</p>	<p>→ bilan très positif quant au développement de Lille et surtout de Lyon.</p> <p>→ forte croissance des départements limitrophes à l'Île de France.</p> <p>→ Paris polarise toujours les pouvoirs , fonctions de commandement (<i>centres sociaux des entreprises</i>) et fonctions stratégiques (<i>emplois de cadres, ingénieurs et techniciens ; chercheurs etc.</i>). Elle est avec Londres la deuxième « ville mondiale » européenne.</p>
→ Réduire les déséquilibres entre la France du Nord-Est et celle du Sud- / Ouest .		
	<p>→ réseaux de communication : désenclavement de la façade Atlantique.</p> <p>→ aménagement balnéaire des littoraux Atlantiques : 114 communes sur 280 km de côtes sont équipées.</p> <p>→ aide et mesures structurelles (<i>monde rural, mesures pour le développement industriel, développement des infrastructures touristiques etc.</i>).</p>	<p>→ déséquilibre démographique réduit. La population du N-E de la France passe de > 60% à 45 % de la population métropolitaine.</p> <p>→ « revanche de l'Ouest » : rayonnement des villes de l'Ouest (<i>Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rennes, Angers etc.</i>) qui se sont orientées vers une économie de service et d'industrie de haute technologie.</p> <p>→ alors que l'Est est un espace en crise de reconversion malgré son intégration à la dorsale européenne.</p>
→ Réduire les retards des Suds		
	<p>- désenclavement.</p> <p>- aménagement balnéaire des littoraux : 1963 aménagement de la côte languedocienne (17 ports de plaisance & 7 stations touristiques construites ex-nihilo)</p>	<p>→ les 3 « S »</p> <p>- soleil (héliotropisme) développement d'un sud attractif (<i>terrain d'accueil des hautes technologies</i>).</p> <p>- Ski & sable : 1^{ers} espaces touristiques du territoire.</p>
→ Rural isolé & zones en difficultés		
	<p>→ zonage pour distribution des aides (<i>au développement rural, au développement industriel etc.</i>)</p> <p>→ mesures diverses (<i>modernisation, remembrement, mécanisation, création de grandes exploitations</i>)</p>	<p>→ toujours une « diagonale du vide » qui des Ardennes rejoint les Pyrénées.</p>
→ Développement industriel		
	<p>- aide à la construction de grandes entreprises nationales dans les domaines stratégiques (<i>énergies, armement, sidérurgie ,aérospatiale, banques, etc.</i>) : l'Etat accorde des prêts à long terme et garantis des commandes.</p> <p>→ création des ZIP : Zones Industriolo- Portuaires: associent des zones portuaires à des activités d'industrie lourde (ex. le Havre / pétrochimie)</p>	<p>→ entreprises aujourd'hui privatisées</p> <p>→ 1984 : politique des « pôles de conversion » : les ZIP sont en crises.</p>
→ Protection environnementale		
	<p>- 1963 : création des parcs nationaux puis régionaux (1969).</p>	

**B. (1974 – mi 1990) DÉCLIN DE L'ÉTAT & AVÈNEMENT DES RÉGIONS
DANS LES POLITIQUES D'A.D.T.
1983 : NOUVEL ACTEUR : LES RÉGIONS**

→ **l'action de l'Etat se réduit :**

- **crise économique & mutations de la société** : fin de la période des Trente Glorieuses (*croissance du PIB à 2 chiffres d'après guerre*) ; **début de la « désindustrialisation »**, **naissance du chômage de masse**.
- **orientation néo-libérale** : *idéologie selon laquelle l'Etat ne doit pas intervenir dans les domaines économiques et sociaux mais se limiter aux fonctions régaliennes (police / justice / armée)*.
- **apparition** de nouveaux maillons territoriaux : les **régions & l'Europe**.

→ **politique d'A.D.T. limitée & nouvelle approche** : encourager les **régions motrices** et mener une politique de **soutien social** aux **régions défavorisées**.

→ **loi de décentralisation** : les **régions** deviennent des collectivités territoriales et un acteur central des politiques d'aménagement du territoire.

OBJECTIFS	RÉALISATIONS	BILAN
→ Politique urbaine		
	<p>- communes : autonomie locale des planifications urbaines dans le cadre d'un schéma de cohérence territoriale (<i>commune urbaine + commune rurale dans un rayon de 15 km</i>).</p> <p>- années 70 : politique des villes moyennes (<i>développement des universités : réaménagement des centres etc.</i>) prolongées par une politique des petites villes et des pays.</p> <p>- 1981 : « politique de la ville » : 1ère émeute « des quartiers » (<i>aux Minguettes / Lyon</i>) : les grands ensembles urbains sont des zones prioritaires pour les politiques de la ville.</p>	<p>→ transfert aux régions (<i>vision globale</i>) et aux communes (<i>approche lobale</i>).</p> <p>→ la métropolisation et la périurbanisation se développent ; la notion de rurbanisation est inventée.</p> <p>→ les grands ensembles urbains sont toujours très défavorisés : paysages dégradés, enclavement , chômage sur représenté.</p>
→ Politique de soutien aux espaces en crises		
	<p>→ politique de soutien et d'aide aux reconversions dans les secteurs en crise (<i>industrie & rural profond</i>)</p> <p>Ex. industries & ZIP en crise : aide aux vieux bassins industriels en crise.</p>	<p>→ aides et mesures prises en faveur des secteurs 1^{aire} et 2^{naire} qui déclinent (<i>tertiarisation de l'économie</i>)</p>
→ Protection environnementale & tourisme de masse		
	<p>-1985 : loi montagne : mesure suite au bilan critique de l'immensité des stations de ski de 3^{ème} génération . Il s'agit de favoriser un développement basé sur le tourisme, l'agriculture l'urbanisation (stations de ski) et le respect de l'environnement.</p> <p>- 1986 : loi littorale : protection (<i>interdiction de construction à 100 m du littoral</i>) , mise en valeur et préservation des espaces naturels.</p>	<p>→ accompagne la naissance du tourisme de masse (<i>ex. 1975 : invention du ski comme pratique touristique</i>) qui se concentre en certains lieux parfois fragiles (<i>littoral méditerranéen, montagne</i>).</p> <p>→ La France s'affirme comme la première destination touristique mondiale.</p>

→ **1995**: renaissance avec la 1^{ère} **LOADT** :

- **LOI** d'Orientation d'Aménagement et de Développement du Territoire : **1ère fois que l'A.D.T. est discuté au Parlement.**
- 1999 : **LOADDurableT** prise en compte d'une nécessité : **développement durable**

→ CONTEXTE : UN MONDE **MONDIALISÉ**

(cf. cours / effets spatiaux induites par la mondialisation : **polarisation / évitement / hyper-sélection** des territoires par les acteurs économiques).

→ La **compétitivité des territoires** est la **nouvelle priorité** et nécessite la **concentration** (ex. *métropolisation*).

→ Le **gigantisme de Paris** n'est plus perçu comme un déséquilibre mais un **atout**.

→ le « **vide** » (*diagonale du vide*) **n'est plus un problème**, la mondialisation implique qu'il faut « oser le désert » (*évitement*).

→ les **services publics** sont devenus des entreprises. La rentabilité prime sur la conception d'une politique d'A.D.T. visant à distribuer les services équitablement en dehors du marché (fermeture & conception des services publics):.

OBJECTIFS	RÉALISATIONS	BILAN
→ création & promotion des « pays »		
	→ les « pays » : - territoire cohérent (<i>géographique & socio-économique</i>) avec l' objectif commun de parvenir à un développement local (<i>productions locales labellisées</i>) - créés à l'initiative des communes.	> les pays : souffre d'un déficit démocratique ; remettent en cause les cantons voire les départements. > accompagnent la fermeture des services publics regroupés dans des « maisons de service public »
→ aider les espaces défavorisés		
	> TRDP : Territoire Ruraux de Développement Prioritaire (<i>critère démographique</i>) > ZAT : Zone Aménagement du Territoire (<i>faible développement économique avec tissu industriel et tertiaire fragile</i>) > ZUS : Zone Urbaine Sensible : grands ensembles dégradés complétés par les zones franches (<i>mesures fiscales pour entrepreneurs</i>).	> réponses à l'évitement : La polarisation des richesses et des activités induit des espaces « évités » , c'est à dire mis à l'écart des dynamiques de développement. > Il s'agit de remédier à cette fracture socio-spatiale entre « centre(s) » et « marges » .
→ promouvoir l'intercommunalité & cohérence à l'échelle locale		
	→ intercommunalité : décision de mise en commun et de gestion collective de compétences en matière d'A.D.T. (ex/ <i>protection environnement / logement / voirie / transport, culture & sport etc.</i>) → dénomination selon poids démographique : > 500 000 hab. : communauté urbaine > 50 000 hab. : communauté d'agglomération > 2 000 hab : communauté de communes	> renforce le poids de la commune centrale > reproduit à l'échelle locale le modèle centre / périphérie / marge.

→ **volonté de cohésion territoriale :**

- **1957 : traité de Rome** : naissance de la **C.E.C.A** (*Communauté Economique du Charbon et de l'Acier*). La **cohésion territoriale**, économique et sociale des Etats membres est posée comme objectif visant à une cohésion territoriale à l'échelle de la Communauté (*art.130*).
- **mi 70 : création de 3 fonds destinés à l'A.D.T.** (*FEDER / développement régional ; FSE / actions de reconversion ; FEOGA / principal budget européen destiné à l'agriculture*).
- **1986 : Acte Unique Européen** : « **la Communauté Européenne doit réduire les écarts entre les régions** » : la CEE devient un acteur de l'A.D.T. important.

→ **un acteur important :**

- **acteur direct** (*prime & réglementation*) **et indirect** (*incitation, programmes*)
- « **principe de subsidiarité** » : les politiques de développement sont d'abord conduites par les Etats, l'U.E. n'intervient qu'en tant que 2nd acteur (*finance en 25 et 50 % des programmes*).
- les objectifs d'A.D.T. sont fixés tous les 5 ans et dotés d'un budget.
- 2000 : Agenda 2000 : définition de nouveaux **objectifs** (*4 P.I.C. -Programmes d'Initiative Communautaire- ciblent les priorités*) accompagnant l'élargissement à l'Est (U.E. des 27).

→ politique européenne d'A.D.T.

- créer des « **eurorégions** » transfrontalières
- soutenir le **développement rural**
- lutter contre les **inégalités** et le **chômage**
- aides aux **zones urbaines sinistrées**
- **un zonage** est proposé par les Etats et permet de désigner les espaces éligibles à ces programmes.
- **2007** : re-définition en **3 objectifs** autour de la **notion de compétitivité**.

LES PROGRAMMES EUROPÉENS 2007 - 2013

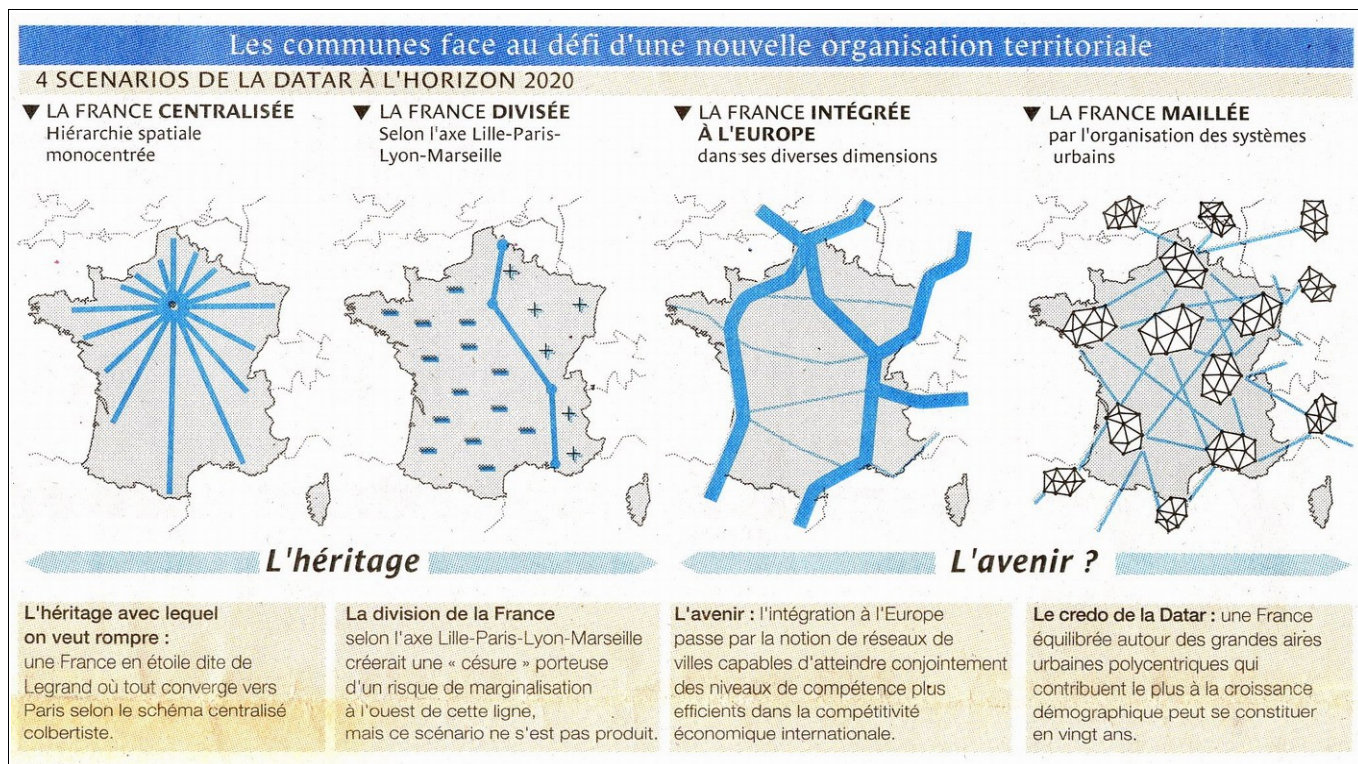
CONVERGENCE	
Objectif 1	But : favoriser le rattrapage économique des pays et régions les moins développés de l'Union Européenne.
« COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI » :	
Objectif 2	But : renforcer la compétitivité , l'emploi et l'attractivité des régions. L'innovation , la promotion de l'esprit d'entreprise et la protection de l'environnement .
« COOPÉRATION TERRITORIALE » :	
Objectif 3	But : promouvoir la coopération transfrontalière / coopération transnationale / coopération inter-régionale

> 2 projections (non antagonistes):

- **une intégration à l'Europe :**
 - par réseau (« réticulaire »). Seul Paris et Lyon peuvent être des métropoles d'ordre européen.
 - Territoriale : la coopération transfrontalière aboutit à des euro-régions.
- **une France polycentrique :**
 - les anciennes métropoles d'équilibre deviennent les centres d'espaces régionaux structurés en réseaux compétitifs.

> 3 dangers

- une **marginalisation vis-à-vis de la dorsale européenne** : La France de l'Est (non métropolitaine) est sinistrée et Paris est à l'écart de la dorsale européenne. Cependant Paris « ville mondiale » est compétitive dans un monde en réseau.
- **la dislocation du territoire** : la polarisation reproduit le modèle centre / périphéries / marges à toutes les échelles. Quelle avenir des euro-régions ? Vers une abolition de certaines frontières ?
- La **sur-concentration** comme la **sous-concentration** induisent des coûts, des risques et le développement de fractures socio-spatiales.



Conclusion : Que retenir ?

PÉRIODE	CONSTAT & OBJECTIF	ACTEURS	BILAN GÉNÉRAL & CONSÉQUENCES
1960-1974	« Rééquilibrer » la France	Etat	Déclin du rôle de l'Etat et nouveaux acteurs avec la décentralisation Contexte de mondialisation & de construction de l'espace européen.
1974-1995	« renforcer les centres & aider les espaces sinistrés.	+ région & commune	
1995-aujourd'hui	Compétitivité des territoires .	+ U.E	

